



MAIRIE DE PIERRY  
51530 PIERRY

Tél : 03.26.54.03.15  
mail : maire-pierry@wanadoo.fr

**Liste des délibérations adoptées**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**Jeudi 29 SEPTEMBRE 2022**  
**À 18 h 30**

\*\*\*\*\*

**Nombre de membres en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 12**  
**Nombre de pouvoirs valides : 3**  
**Nombre de votants : 15**  
**Date de la convocation : 23 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf septembre, dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la Mairie sous la Présidence de Eric PLASSON, Maire.

Etaient présents : M. Eric PLASSON, M. Gérard TRIBOY, M. Christophe DAZY, Mme Françoise SOL, Mme Baptistine BOIVIN, M. Bruno VERPRAET, Francine LEBERT, Mme Pascale DURAND, M. Vincent ERRET, M. Daniel VIVIEN, M. Eric LAVY et M. Alain GALLOIS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : Mme Blandine VIÉ-FORBOTEUX à M. Christophe DAZY, Mme Sandrine DELAMARRE à Mme Baptistine BOIVIN et M. Jean-Louis RICHARD à M. Alain GALLOIS.

Absent : Néant.

Madame Baptistine BOIVIN en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

**Délib. N° 2022-09/01 : Décision modificative n° 2**

ADOPTÉ : par 14 voix POUR et 1 abstention (Mme DURAND).

---

**Délib. N° 2022-09/02 : Convention de mise à disposition des installations de football du stade municipal de Pierry**

ADOPTÉ : par 14 voix POUR et 1 abstention (M. LAVY).

---

**Délib. N° 2022-09/03 : Fixation des montants des gratifications des lauréats au concours communal des Maisons Fleuries 2022**

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 15 voix POUR.

---

**Délib. N° 2022-09/04 : Tableau des effectifs des emplois permanents**

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 15 voix POUR.

---

**Délib. N° 2022-09/05 : Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 15 voix POUR.

---

A Pierry, le 04 Octobre 2022

Le Maire,  
Eric PLASSON

